

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session spéciale du conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract tenue le 25 juillet 2012 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Leslie L. Bélair, et les conseillers suivants.

M. Jerry Lavigne
Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

157-07-2012 SITUATION D'URGENCE

- ATTENDU QU'UNE** situation continue d'exister en raison des conditions météorologiques sur le territoire de la Municipalité régional du comté de Pontiac et que cette situation a un impact d'envergure sur TOUS les producteurs agricoles, éleveurs de bovins et producteurs laitiers de la région;
- ATTENDU QUE** l'impact socio- économique persistera bien au-delà de la présente crise de sécheresse qui perdure depuis le début du mois de juin 2012;
- ATTENDU QUE** la communauté agricole est prise au dépourvu à l'égard de leurs récoltes et la viabilité de leurs cheptels;
- ATTENDU QUE** l'approvisionnement en eau potable sur certaines fermes pour les personnes qui y réside ou pour l'alimentation du bétail démontre des signes d'assèchement ou sont actuellement asséchés;
- ATTENDU QUE** les puits artésiens de plusieurs communautés et groupes sont aux prises avec cette même situation catastrophique;
- ATTENDU QUE** plusieurs communautés munies d'un réseau d'aqueduc ont émis plusieurs avis d'interdiction d'arrosage afin de pouvoir répondre à la demande en eau potable;
- ATTENDU QU'À priori, cette situation d'urgence dépasse largement les compétences municipales afin de répondre adéquatement à ce sinistre naturel;**
- ATTENDU QUE** la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres. Cette protection est assurée par des mesures de prévention, de préparation des interventions, d'intervention lors d'un sinistre réel ou imminent ainsi que par des mesures de rétablissement de la situation après l'événement;
- ATTENDU QU'UN** ensemble de mesures obligatoires doivent être présent dans les plus brefs délais en raison de sauvegarder nos producteurs,

EN CONSÉQUENCE nous les municipalités de la Municipalité régional du comté de Pontiac, demandons au Gouvernement du Québec de mettre en place un plan d'action d'urgence en raison de cette situation qui perdure à l'égard de notre territoire;

EN RAISON DE QUOI nous exigeons que l'expertise agricole de tous les niveaux et autres soient mobilisés sur le territoire Pontissois afin de palier à l'ensemble de nos préoccupations; ET assurer une aide financière immédiate pour garantir l'achat et le transport de nourriture et autres mesures d'atténuations pour nos producteurs et éleveurs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Dionne

Et résolu à l'unanimité, à une session extraordinaire de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract tenue le 25 juillet 2012

QUE le gouvernement Provincial déclare sur tout le territoire Pontissois une situation d'urgence

158-07-2012 LEVEE DE LA SESSION.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:35

Leslie L. Bélair....

M. Leslie L. Bélair
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.